26

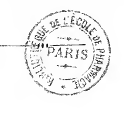
UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1904-1905



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1905

UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

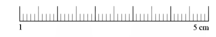
DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1904-1905



MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1905



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. GUIGNARD, Directeur, Membre de l'Institut, O. ✠, ✿ I.
BOUCHARDAT, Assesseur, ✠, ✿ I.
E. MUSSON, Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. JUNGFLEISCH, ✠, ✿ I.........	Chimie organique.
BOUCHARDAT, ✠, ✿ I.........	Hydrologie et minéralogie.
PRUNIER, ✠, ✿ I.............	Pharmacie chimique.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, O. ✠, ✿ I..................	Botanique générale.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✿ I......	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✠, ✿ I.........	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✿ I................	Chimie minérale.
RADAIS, ✿ I..................	Cryptogamie.
BÉHAL, ✠, ✿ I..............	Toxicologie.
PERROT, ✿ I..................	Matière médicale.
COUTIÈRE, ✿ A..............	Zoologie.
BERTHELOT, ✿ I............	Physique.

Professeurs honoraires : MM. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G. C. ✠, ✿ I.; MARCHAND, ✿ I.; RICHE, O. ✠, ✿ I.; MOISSAN, Membre de l'Institut, C. ✠, ✿ I.; LE ROUX, O. ✠, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. LEBEAU, ✿ I.
MOUREU, ✿ A.
GRIMBERT, ✿ I.
GUERBET, ✿ I.
DELÉPINE, ✿ A.

MM. TASSILLY, ✿ I.
GUÉRIN, ✿ I.
LUTZ, ✿ A.
GUEGUEN, ✿ A.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✿ A................	Chimie générale.
COUSIN, ✿ A..................	Chimie analytique.
PELTRISOT....................	Micrographie.
MOURLOT, ✿ A..............	Physique.
BARTHELAT, ✿ I............	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. CHASTAING, ✿ I.
Bibliothécaire : M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 20 juillet 1905, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Guignard, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les Jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1905.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation* (sauf pour le prix Gobley, dont l'attribution n'a été arrêtée par l'Assemblée que dans sa séance du 14 décembre).

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 16 août 1905.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Guerbet, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 14 décembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1905.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 25 novembre, en séance privée, par M. Guignard, Directeur de l'École, assisté de M. Musson, Secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants désignés ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Pharmacie à la suite des concours de l'année scolaire 1904-1905.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).

M. LINARIX (Aimé), né le 2 janvier 1884, à Rempnat (Haute-Vienne).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. FLAMENT (Lucien), né le 20 juillet 1883, à Tours (Indre-et-Loire).

Citations honorables :

MM. TELLE (Lucien); LEMEILLE (Léon-Marcel).

DEUXIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).

M. DOURIS (Roger), né le 18 mars 1882, à Lezoux (Puy-de-Dôme).

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Alliot (Georges), né le 7 février 1882, à Thiers (Puy-de-Dôme).

Citations honorables :

MM. Bridel (Marc); Patte (Alexandre).

TROISIÈME ANNÉE

1er *Prix* (Médaille d'or de 300 francs).

M. Darrigade (Daniel), né le 30 juin 1881, à Pouillon (Landes).

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Lasausse (Édouard), né le 30 septembre 1881, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Citations honorables :

MM. Remeaud (Octave); Dumesnil (Philippe).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Médailles d'argent :

M. Bernier (René), né le 17 février 1882, à Flers (Orne).

M. Crété (Louis), né le 23 septembre 1881, à Rouen (Seine-Inférieure).

Citations honorables :

MM. Camboulives (Pierre); Benoist (Gabriel).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Médaille d'argent :

ex æquo. MM. Perrel (Émile), né le 27 avril 1883, à Meulan (Seine-et-Oise).
Lantenois (Georges), né le 1er avril 1881, à Paris.

Citations honorables :

MM. Lhôte (Jean-Baptiste); Damoiseau (Paul-Louis).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Chimie analytique

Médailles d'argent :

ex æquo. MM. Royer (Lucien), né le 10 avril 1880, à Villiers-le-Bois (Aube).
Condou (Pierre), né le 28 février 1880, à Coarraze (Basses-Pyrénées).

M. Leprince (Maurice), né le 28 février 1881, à Bourges (Cher).

Citations honorables :

MM. Bertrand (Philippe) ; Bertheaume (Jean) ; Quéré (René).

Micrographie

Médailles d'argent :

Mlle Odette (Thérèse), née le 13 octobre 1883, à Paris.

M. Nivard (Édouard), né le 14 février 1882, à Saint-Martin-des-Champs (Manche).

Citations honorables :

MM. Bertrand (André); Combes (Raoul); Bertrand (René).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Médailles d'argent :

Mlle Odette (Thérèse), née le 13 octobre 1883, à Paris (déjà nommée).

M. Bagros (Maurice), né le 30 octobre 1880, à Paris.

Citations honorables :

MM. Roussel (Joseph) ; Nauge (Antoine).

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (600 francs. — Médaille d'argent).

Non décerné.

Prix Laroze (500 francs).

M. Cothereau (Alfred-Albert), né le 26 janvier 1878, à Vierzon (Cher).

Prix Laillet (500 francs).

M. Remeaud (Octave), né le 16 juin 1882, à Murat (Allier).

Prix Lebeault (500 francs).

M. Cordier (Eugène), né le 4 juillet 1882, à Longny (Orne).

Prix Desportes (513 francs).

Mlle Odette (Thérèse), née le 13 octobre 1883, à Paris (3e nomination).

Prix Henri Buignet.

1er Prix (600 francs).

M. Bonnet (Alphonse), né le 16 juin 1881, à Nyons (Drôme).

2e Prix (400 francs).

Non décerné.

Prix Flon (565 francs).

Non décerné.

PRIX GOBLEY

biennal (2.000 francs).

Par délibération du 14 décembre 1905, sur la proposition du Jury, l'Assemblée de l'École a décidé d'attribuer, sur le montant du prix, à :

MM. FOURNEAU (Ernest). — deux tiers;

BRUNEL (Léon). — un tiers.

Rapport de M. Guerbet

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1904-1905.

MESSIEURS,

Dans la dernière Assemblée de l'École, vous m'avez confié l'honneur de vous présenter le rapport sur les trois séries de concours, qui s'ouvrent entre nos élèves à la fin de chaque année scolaire.

Cette mission m'a été particulièrement agréable. Elle m'a permis en effet de constater que les résultats des divers concours sont, dans leur ensemble, sensiblement meilleurs que ceux des années précédentes.

Je vais d'abord donner la liste des lauréats, puis, passant en revue les rapports des divers jurys, j'indiquerai les conclusions générales qui se dégagent de cet examen.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Sur cinq candidats inscrits, quatre se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves, qui étaient les suivantes:

1° Épreuve écrite.

1° PHYSIQUE : *Courants d'induction, bobine de Ruhmkorff* (max. 45 p.).

2° Chimie : *Aluminium et aluns* (max. 45 p.).

3° Botanique : *La graine, sa constitution, son importance dans la classification* (max. 45 p.).

2° Épreuve orale.

Zoologie : *Système nerveux central des vertébrés* (max. 15 p.).

3° Épreuve pratique.

1° *Analyse qualitative d'un mélange renfermant : antimoine, bismuth, zinc, acides chlorhydrique et bromhydrique* (max. 20 p.).

2° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches, 10 animaux, 10 minéraux* (max. 20 p.).

Le jury accorde :

Le premier prix à M. Linarix, avec 66 points sur un maximum de 100 points.

Le second prix à M. Flament, avec 61 points.

Et des mentions honorables à MM. Telle et Lemeille avec 56 points et 42 points.

DEUXIÈME ANNÉE

Dix candidats étaient incrits, quatre se sont présentés et ont subi toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie organique et pharmacie chimique : *Les alcaloïdes de l'opium* (max. 45 p.).

2° CRYPTOGAMIE : *Action de la chaleur sur les microorganismes. Stérilisation* (max. 45 p.).

2° Épreuve orale.

1° *Dissertation sur l'acide cyanhydrique, les cyanures et métallocyanures* (max. 15 p.).

2° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches et de 10 minéraux* (max 20. p).

3° Épreuve pratique.

1° *Essai d'un chlorure de chaux par la méthode de Gay-Lussac* (max. 20 p.).

2° *Dosage du chlore dans un chlorure par pesée du chlorure d'argent* (max. 20 p.).

Le concours a été très satisfaisant et le jury propose d'accorder :

Le premier prix à M. DOURIS avec 80 points sur un maximum de 100 points.

Le second prix à M. ALLIOT avec 75 points.

Et des mentions honorables à MM. BRIDEL et PATTE avec 62 points et 52 points.

TROISIÈME ANNÉE.

Quatre candidats, sur six inscrits, se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° CHIMIE ANALYTIQUE : *Dosage de l'ammoniaque* (max. 45 p.).

2° Pharmacie : *Gélatine, son emploi en pharmacie* (max. 45 p.).

3° Matière médicale : *Les térébenthines des conifères; origines botanique et géographique, extraction et produits accessoires* (max. 45 p.).

2° Épreuve orale.

1° *Dissertation sur les naphtols et leurs dérivés employés en pharmacie* (max. 15 p.).

2° *Reconnaissance de matière médicale et de médicaments galéniques et chimiques* (max. 20 p.).

3° Épreuve pratique.

A. — Physique : *Détermination par la cryoscopie d'une substance soluble dans l'eau* (max. 10 p.).

B. — Micrographie : 1° *Détermination d'une feuille (boldo) à l'aide de ses caractères externes et internes.*

2° *Détermination, à l'aide des caractères microscopiques, d'une poudre employée en pharmacie (poudre de feuilles de belladone)* (max. 10 p.).

Après toutes ces épreuves MM. Darrigade et Lasausse arrivaient premiers *ex-æquo* ,avec 79 points sur un maximum de 100 points. Le jury, regrettant de ne pouvoir attribuer deux médailles d'or, a cru de son devoir de recourir à une nouvelle épreuve pour départager MM. Darrigade et Lasausse. Ces deux concurrents eurent à disserter sur le *sous-nitrate de bismuth* et M. Darrigade l'emporta avec 16 points sur un maximum de 20 points, contre 14 points attribués à M. Lasausse.

Le jury est heureux d'exprimer sa satisfaction de ce brillant concours. Il propose de décerner :

Le premier prix (médaille d'or) à M. Darrigade avec 95 points sur un maximum de 120 points.

Le deuxième prix (médaille d'argent) à M. Lasausse avec 93 points.

Et des mentions honorables à MM. Remeaud et Dumesnil avec 73 points et 66 points sur un maximum de 100 points.

PRIX DE FONDATIONS

Prix Menier

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1905 était : « *Des plantes qui fournissent des sucs vésicants* ».

Malgré le travail assez considérable présenté par le seul candidat inscrit, le jury pense que l'insuffisance des épreuves de reconnaissance et de dissertation ne lui permet pas de délivrer le prix Menier.

Prix Laroze

Un seul mémoire a été présenté pour le prix Laroze. Il est de M. Cothereau et a pour titre «*Étude sur la recherche du mouillage dans le lait par le réfractomètre* ».

M. Cothereau a étudié l'application du procédé de MM. Villiers et Berthault pour la recherche du mouillage dans le lait, à l'aide de la réfractométrie du petit-lait.

Dans ce but, l'auteur a fait un très grand nombre d'observations portant sur des échantillons de lait de provenances et de compositions très diverses. Il a, en outre, comparé les

résultats obtenus avec ceux que lui ont fournis les autres procédés usités pour la recherche du mouillage.

Toutes ces déterminations, faites sur 133 échantillons et souvent accompagnées d'une analyse complète, ont conduit M. Cothereau à formuler d'intéressantes et utiles conclusions.

C'est ainsi qu'il a pu affirmer la supériorité des méthodes physiques et particulièrement de la réfractométrie du petit-lait et de la cryoscopie, sur les déterminations densimétriques et les données empruntées à l'analyse complète.

De même que MM. Villiers et Berthault, l'auteur a reconnu que la déviation réfractométrique du petit-lait était toujours comprise dans des limites très restreintes, variant de 39 à 44 divisions de l'oléoréfractomètre. La classification et la comparaison des résultats lui ont permis de poser les règles suivantes :

Un lait de dépôt ou de mélange, quelle que soit son origine ou sa composition, devra toujours donner un petit-lait ayant à l'oléoréfractomètre une déviation au moins égale à 39 divisions. Une déviation inférieure indiquera un mouillage.

Un lait individuel pourra être considéré comme naturel, lorsque la déviation réfractométrique de son petit-lait sera égale ou supérieure au minimum admis pour les laits de dépôt. Une déviation inférieure peut ne pas résulter d'une addition d'eau ; mais, dans ce cas, elle mettra en évidence une anomalie de composition. Celle-ci ne peut être signalée par la cryoscopie et l'on devra recourir à l'analyse complète pour en déterminer l'origine.

En raison de l'importance de ces résultats, basés sur un ensemble de recherches ayant exigé un travail considérable et concernant une question analytique du plus haut intérêt, le jury propose d'attribuer le prix Laroze à M. Alfred Cothereau.

Prix Gobley (biennal).

Suivant la volonté du donateur, le prix doit être décerné à l'auteur du meilleur travail « soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques ».

Le sujet proposé pour 1905 était le suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Deux mémoires ont été présentés : l'un de M. Léon Brunel a pour titre : *Dérivés de l'hydrogénation du thymol ; contribution à l'étude des menthols* ; l'autre de M. Ernest Fourneau est intitulé : *Étude sur les aminoalcools ; aminoalcools et dérivés à propriétés thérapeutiques. Éphédrines synthétiques ; contribution à l'étude de l'éphédrine.*

M. Brunel a mis en application la méthode catalytique d'hydrogénation par le nickel, découverte récemment par MM. Sabatier et Senderens. Tous les chimistes, qui se sont servis de cette méthode, si simple dans son principe, savent combien elle est délicate et quelles nombreuses difficultés elle présente dans son application. M. Brunel, après de longs tâtonnements et grâce à son habileté, est arrivé à en préciser exactement les meilleures conditions expérimentales. Puis, en possession de la méthode, il l'a appliquée à l'hydrogénation du thymol.

Il a obtenu ainsi deux hexahydrothymols isomères qu'il désigne sous les noms de thymomenthols α et β. Ces deux alcools se comportent l'un par rapport à l'autre d'une façon analogue à celle décrite par M. Baubigny pour les bornéols, dont une forme appelée instable se transforme facilement dans la forme dite stable.

Ils présentent avec le menthol la plus étroite parenté. Ils ont la même composition élémentaire et sont, comme le menthol, des alcools secondaires. Ils possèdent exactement le même noyau : et, sous l'action du brome, perdent comme lui six atomes d'hydrogène en donnant du thymol. Leurs propriétés chimiques sont semblables, leurs propriétés physiques sont très voisines et cette analogie avec le menthol se poursuit dans tous les dérivés très nombreux que M. Brunel a préparés : thymomenthène, thymomenthone, thymomenthylamine, éthers des thymomenthols, etc.

Une seule de leurs propriétés physiques les sépare du menthol : celui-ci est doué du pouvoir rotatoire, tandis que les deux thymomenthols sont inactifs sur la lumière polarisée. Peut-être le thymomenthol β est-il le racémique du menthol. M. Brunel n'a pu encore en décider, mais cette hypothèse est très vraisemblable ; elle expliquerait en effet complètement les légères différences de propriétés que les thymomenthols présentent avec le menthol.

Le mémoire de M. Fourneau se divise en deux parties :

La première a pour objet l'étude approfondie d'une nouvelle classe *d'aminoalcools à fonction alcoolique tertiaire*. Le nombre des aminoalcools connus antérieurement était relativement restreint, faute d'une méthode générale permettant d'obtenir facilement des chlorhydrines bien définies et de constitution connue. L'auteur a eu l'heureuse idée d'utiliser les propriétés des composés organo-halogéno-magnésiens de M. Grignard. En faisant réagir les amines sur les chlorhydrines ainsi obtenues, il a formé une longue série d'aminoalcools nouveaux.

L'expérience a montré que ces composés, en général peu toxiques, constituent des supports excellents pour l'obtention de dérivés acidylés à propriétés physiologiques intéressantes.

Qu'il suffise de mentionner, comme exemple typique, le chlorhydrate de l'éther benzoïque du diméthylamino-éthyl-diméthyl-carbinol, qui a déjà acquis, sous le nom de *stovaïne*, une grande importance comme succédané de la cocaïne. La stovaïne et tous ses homologues sont des anesthésiques locaux.

Indépendamment de son intérêt purement chimique, le travail de M. Fourneau a ouvert une voie nouvelle à la chimie pharmaceutique en faisant connaître toute une famille de corps, de constitution simple, jouissant de propriétés physiologiques bien déterminées, comparables sous le rapport de la qualité et de l'intensité à celles des composés naturels.

La deuxième partie du mémoire de M. Fourneau est une importante contribution à l'étude de *l'éphédrine* alcaloïde mydriatique, qui a été retiré par Nagaï de l'ephedra vulgaris. L'auteur a obtenu par synthèse cinq aminoalcools isomériques avec l'éphédrine. L'un d'eux ressemble tellement au produit naturel, qu'il est possible qu'il représente son racémique. Quoi qu'il en soit, le problème de la constitution de l'éphédrine se trouve aujourd'hui singulièrement resserré, et l'on ne pourra plus hésiter désormais qu'entre deux ou trois formules de constitution voisines.

Par cette rapide analyse des deux mémoires présentés au concours du prix Gobley, on peut juger de leur grande valeur scientifique; chacun d'eux à lui seul eût mérité le prix.

La commission a cependant pensé que le travail de M. Fourneau l'emportait par son originalité sur celui de son concurrent. Elle propose d'attribuer les deux tiers du prix à M. Fourneau et l'autre tiers à M. Brunel.

Prix Flon

Le sujet choisi par l'École pour 1905 était le suivant: *Sur une application avantageuse de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.*

Aucun candidat ne s'est présenté.

La question posée était cependant assez vague pour comprendre à peu près tous les sujets de physique faisant partie de l'enseignement de l'École et il est regrettable que l'importance du prix n'ait suscité aucun concurrent.

Prix Laillet

Deux candidats ont pris part à toutes les épreuves: MM. Buisson et Remeaud.

Le sujet de la composition écrite était le suivant: *Des extraits fluides; leur préparation, leur composition et leur essai* (max. 50 p.).

L'épreuve orale consistait en une dissertation sur les *alcaloïdes de la coca* (max. 30 p.).

L'épreuve de reconnaissance (max. 20 p.) portait sur 10 médicaments chimiques et 10 médicaments galéniques.

M. Remeaud l'emporte par 72 points sur un maximum de 100 points.

L'ensemble de ses épreuves est satisfaisant et le jury propose de lui attribuer le prix Laillet.

Prix Lebeault

Deux candidats, MM. Cordier et Lasausse, ont pris part aux deux épreuves :

1° Épreuve écrite : *Le milieu intérieur (sang et lymphe); constitution, mouvements, fonctions* (max. 60 p.).

2° *Reconnaissance de 20 animaux ou parties d'animaux* (max. 40 p.).

Le concours a été excellent ; les deux candidats ont remis une composition écrite très complète et très claire, celle de M. Cordier étant cependant supérieure. En conséquence le jury propose de lui décerner le prix Lebeault.

Prix Desportes

Trois candidats ont pris part aux différentes épreuves de ce concours : Mlle Odette et MM. Combes et Sartory.

1° **Épreuve écrite** (max. 50 p.).

Les canaux sécréteurs, leur structure et leur répartition chez les cryptogames et les phanérogames.

2° **Épreuve pratique.**

1° *Histologie de la tige du vincetoxium officinale* (max. 10 p.).

2° *Reconnaissance de 60 plantes fraîches* (max. 20 p.).

3° *Appréciation des cahiers de travaux pratiques de micrographie* (max. 20 p.).

Ce concours a été en général bien supérieur à ceux des années précédentes et le jury exprime sa satisfaction des différentes épreuves des trois candidats.

Il propose de décerner le prix à Mlle ODETTE, avec 89 points sur un maximum de 100 points.

PRIX BUIGNET

Quatre candidats se sont présentés à l'épreuve écrite unique et deux seulement ont remis des copies : MM. BONNET et DOURIS.

Les questions posées étaient les suivantes :

1° *Énoncer et commenter très brièvement, sans donner aucune description d'expériences, les deux principes qui président à la transformation de la chaleur en travail mécanique.*

2° *Décrire les trois principales classes d'appareils, qui permettent de transformer la chaleur en travail mécanique, à savoir : les machines à vapeur proprement dites, les turbines à vapeur et les moteurs explosifs.*

M. BONNET a traité les questions d'une façon claire et précise ; sa copie, bien qu'un peu écourtée sur certaines parties de la seconde question, est satisfaisante dans son ensemble. La copie de M. DOURIS, à côté de bonnes parties, renferme des erreurs et des lacunes regrettables dans les deux questions.

Le jury propose d'attribuer le 1er prix à M. BONNET et de ne pas décerner le second prix.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Dix-neuf élèves avaient été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours définitif : dix-sept se sont présentés.

Les épreuves de ce concours comprenaient :

1° *Préparation du sulfite neutre de sodium, de l'éther méthyloxalique et de l'oxamide.*

2° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse renfermant : chlorures de cuivre et de cadmium, phosphate d'ammonium, acide chlorhydrique.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.) ; 2° des notes obtenues aux quatre revues de produits (max. 80 p.) ; 3° des résultats des cinq concours de l'année (max. 90 p.) ; 4° des résultats du concours définitif (max. 40 p.).

Le jury propose d'accorder une *première médaille* à M. Bernier avec 252 points sur un maximum de 290, et une *deuxième médaille* à M. Crété avec 243 points. Il attribue en outre, des *mentions honorables* à MM. Camboulives avec 242 points, et Benoist avec 240 points.

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Sur quinze élèves appelés à concourir onze se sont présentés ; l'un d'eux s'étant retiré au début des épreuves, dix seulement ont subi les épreuves éliminatoires comprenant :

1° *Analyse spectrale (chlorures de potassium, de baryum, de calcium).*

2° *Détermination de la température d'ébullition d'un liquide à la pression atmosphérique (dimithylaniline).*

Six élèves ont pris part à l'épreuve définitive dont le sujet était :

1° *Déterminer la proportion de glucose et de saccharose contenues dans un litre d'une solution donnée.*

2° *Déterminer le poids spécifique relatif à O° d'une espèce minéralogique par la méthode du flacon (Wagnérite).*

Le concours a été satisfaisant et le jury propose de classer en première ligne *ex-æquo* MM. Perrel et Lantenois et de leur décerner une *médaille d'argent.*

Il demande en outre des *mentions honorables* pour MM. Lhôte et Damoiseau.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Chimie analytique

Sur seize élèves admis à prendre part au concours définitif, treize se sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Trouver, par la méthode pondérale, le poids d'acide bromhydrique que renferment 100 gr. d'une solution donnée.*

2° *Doser, par la méthode de Margueritte, le poids de fer contenu dans 100 gr. d'une poudre ferrugineuse (mélange de carbonate de calcium et de sesquioxyde de fer hydraté).*

Le classement des élèves s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.) ; 2° des résultats des quatre concours effectués en 2e et 3e années (max. 120 p.) ; 3° des résultats définitifs (max. 40 p.).

Le jury, très satisfait de la valeur des épreuves, propose d'accorder: une *première médaille d'argent* à MM. Royer (Lucien)

et Condou (232 p. sur un maximum de 240 p.), une *deuxième médaille d'argent* à M. Leprince (220 p.) et des *mentions honorables* à MM. Bertrand Philippe (214 p.), Bertheaume (212 p.) et Quéré (211 p.).

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Sur trente-cinq candidats appelés à prendre part au concours définitif, quatorze se sont présentés aux épreuves qui comprenaient :

1° *Détermination histologique d'une tige de campanulacée* (max. 30 p.).

2° *Examen d'une poudre de digitale additionnée d'amidons de pomme de terre et de maïs* (max. 20 p.).

Pour le classement des candidats, il était aussi tenu compte des notes de tenue du cahier de micrographie (max. 50 p.), des notes de travail (max. 50 p.) et des résultats des concours précédents (max. 50 p.).

Le jury accorde : une *première médaille d'argent* à Mlle Odette (166 p.), une *deuxième médaille d'argent* à M. Nivard (160 p.) et des *mentions honorables* à MM. Bertrand André (153 p.), Combes (150 p.) et Bertrand René (148 p.).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Neuf candidats, sur quatorze inscrits, ont subi les épreuves suivantes :

1° *Examen d'un bouillon de culture renfermant les bacillus subtilis et bacillus coli, le staphylococcus citreus et un diplocoque* (max. 80 p.).

2° *Reconnaissance de plantes appartenant au groupe des cryptogames et de cultures de microbes pathogènes : chara hispida, ophioglossum vulgatum, marchantia polymorpha, bryum, amanita cœsarea, amanita muscaria, amanita panthe-rina, cladonia pyxidata, culture de tuberculose humaine, culture de staphylococcus citreus* (max. 20 p.).

Pour le classement des candidats, il est en outre tenu compte des notes de travail aux travaux pratiques (max. 20 p.) et des notes d'interrogations (max. 20 p.).

Le jury propose d'accorder : une *première médaille d'argent* à Mlle Odette (96 p.), une *deuxième médaille d'argent* à M. Bagros (89 p.), et des *mentions honorables* à MM. Roussel (80 p.) et Nauge (76 p.).

Tels sont, Messieurs, les résultats des concours de l'année scolaire qui vient de s'écouler.

En les comparant à ceux des années précédentes, nous pourrons en tirer quelques indications sur les tendances et les progrès de nos élèves.

Depuis 1900, vous aviez vu chaque année s'accroître peu à peu le nombre des candidats aux *prix de l'École*. L'année dernière, on comptait dix concurrents en première année, cinq en seconde et deux en troisième : ils ne sont plus aussi nombreux cette année et si cinq élèves de troisième année se sont disputés avec ardeur la médaille d'or de l'École, il n'y a plus que quatre concurrents aux prix de 1re et de 2e années.

Il est vrai que le nombre de nos élèves a diminué très sensiblement depuis l'année scolaire 1902-03, où 253 étudiants se faisaient inscrire en première année. En 1903-04, en effet, nous n'en voyons plus que 161 et 140 seulement en 1904-05. Il n'en est pas moins fâcheux de constater que sur 140 élèves de première année, 4 seulement ont affronté le concours.

Si nous déplorons le petit nombre des concurrents, nous sommes heureux de constater que le niveau des concours pour les prix de l'École est toujours aussi élevé. C'est ainsi que, pour la première fois depuis plus de quinze ans, la médaille d'or a été si chaudement disputée qu'il a fallu une épreuve supplémentaire pour départager les deux premiers concurrents.

Cette année, comme les années précédentes, les *prix des travaux pratiques* ont attiré un grand nombre d'élèves et les concours correspondants ont été très satisfaisants. Celui de chimie analytique pour les élèves de 2e et 3e années a été particulièrement brillant; aussi le jury de ce concours a-t-il reconnu les efforts des concurrents en ajoutant une première médaille aux récompenses habituelles. Nos élèves verront dans cette décision exceptionnelle le grand désir de leurs maîtres d'exciter leur émulation et le plaisir qu'ils ont à couronner leurs succès.

Quant aux *prix de Fondations*, ils ont réuni cette année à peu près le même nombre de concurrents que les années précédentes, nombre beaucoup trop restreint, puisqu'il se limite à deux ou trois pour chacun de ces prix. Si l'on excepte les prix Flon et le prix Menier, qui n'ont pu être décernés, tous les autres ont donné lieu à des concours très satisfaisants. Parmi eux, les prix Gobley et Laroze comportent des recherches originales : ils ont été attribués à des travaux très intéressants dont les auteurs, aujourd'hui des élèves, seront bientôt des maîtres.

Nous sommes particulièrement heureux de faire cette constatation, car c'est par les travaux de laboratoire que les pharmaciens du siècle dernier ont su acquérir dans la science une juste renommée. Nous souhaitons qu'à leur tour les lauréats de cette année deviennent, les uns d'habiles praticiens, les autres des savants passionnés pour la science.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATIONS

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PRIX MENIER

(600 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. MENIER, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions et en vertu d'une décision ministérielle du 27 octobre 1866, la valeur annuelle du *prix Menier* a été portée à 600 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École supérieure de Pharmacie ou six dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au Secrétariat le 18 juin au plus tard.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1906 est le suivant : « *Étude botanique des plantes à saponine* ».

Prix Laillet

(*500 francs.*)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3ᵉ année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*. Le concours est ouvert au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Laroze

(500 francs.)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel de 500 francs à décerner, sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de l'École désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une École supérieure de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat du 15 au 18 juin, au moment de l'inscription des candidats.

Prix Gobley

(biennal, 2.000 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix de 2.000 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur

du meilleur travail soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat au moment de l'inscription des candidats, du 15 au 18 juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1905.

L'École a proposé pour l'année 1907 le sujet suivant :
« *Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.* »

Prix Lebeault

(500 francs.)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel (dont la valeur fut ultérieurement fixée à 500 francs par arrêté en date du 18 juillet 1877) qui serait décerné aux élèves de la dite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juin. Sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de la 2e année pour la Pharmacie, les élèves de la 3e année pour la Zoologie.

Les candidats doivent se faire inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Desportes

(*513 francs.*)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874 avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme, à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ».

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours ouvert à partir du 20 juin.

Ils se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Henri Buignet

(*1er prix: 600 francs; 2e prix: 400 francs.*)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 513 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours, qui a lieu au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Flon

(565 francs.)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue-propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs seulement, laquelle, en tenant compte des recouvrements effectués à ce jour, produit un revenu annuel de 565 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Le concours a lieu à partir du 20 juin.

Les candidats doivent se faire inscrire au Secrétariat et déposer leur mémoire au moment de leur inscription, du 15 au 18 juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1906 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.* »

Par une décision de l'Assemblée de l'École, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).



MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — PH. 206 V

